

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Modifications aux registres des courtiers, conseillers, cabinets et leurs représentants, ainsi que des sociétés et représentants autonomes
 - 3.5 Avis d'audiences
 - 3.6 Sanctions administratives et décisions disciplinaires
 - 3.7 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DES COURTIERS, CONSEILLERS, CABINETS ET LEURS REPRÉSENTANTS, AINSI QUE DES SOCIÉTÉS ET REPRÉSENTANTS AUTONOMES

3.4.1 Inscription de firmes

3.4.1.1 Courtiers en valeurs

Aucune information.

3.4.1.2 Conseillers en valeurs

Aucune information

3.4.1.3 Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
513205	Shoukang Cao Insurance & Investment Financial Group Inc.	Shoukang Cao	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-10-05

3.4.2 Agréments ou autorisations à titre de dirigeants et dirigeants responsables

3.4.2.1 Courtiers en valeurs

Agrément à titre de dirigeant responsable des personnes suivantes pour le compte de Services financiers Penson Canada inc. :

- Bourne Terrence Price
- Desormeaux, Raymond

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Services financiers Penson Canada inc. :

- Bourne, Terrence Price
- Prud'homme, Pierre Philippe

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Valeurs Mobilières Berkshire inc. :

- Firth, Joseph Roy
- Lévis, Robert David
- McKay, Paul George

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- Choo, Gary Kwok Gay
BMO Nesbitt Burns Ltée/Ltd.
- Cooper, Brian Greig
Marchés mondiaux CIBC inc.
- Dentinger, Brian Thomas
Edward Jones
- Lefrançois, Glenn Robert Michael
MacDougall, MacDougall & MacTier inc.
- Konzuk, Robert Jason
Corporation Firstenergy Capital
- Page, Curtis Charles
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
- Sumarah, Darren
Liquidnet Canada Inc.
- Véronneau, Louis Guy Jean
Valeurs Mobilières TD inc.
- Wassill, Lisa Annette
Gestion MD limitée
- Wilson, Mitchell Kirk
Valeurs Mobilières Clarus Inc.

3.4.2.2 Conseillers en valeurs

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- Dotson, Christopher
Phillips, Hager & North gestion de placement Itée
- Settino, Franco
Gestion globale d'actifs CIBC inc.
- Shewangzaw, Ghion
Société en placements Franklin Templeton
- Walker, Grace
Compagnie Trust CIBC
- Wood, Jennifer
RBC Gestion d'actifs inc.

3.4.2.3 Cabinets de services financiers

Aucune information.

3.4.3 Cessations de fonctions d'un dirigeant ou d'un dirigeant responsable

3.4.3.1 Courtiers en valeurs

Cessation de fonctions à titre de dirigeant responsable des personnes suivantes pour le compte de Corporation Firststernergy Capital :

- Bareham, Beverley Jane (Wills)
- Friesen, Mark Jason

Cessation de fonctions à titre de dirigeant responsable des personnes suivantes pour le compte de Marchés mondiaux CIBC inc. :

- Chan, Volt Ya Te
- Foote, Andrew William
- Mutch, Gordon Grant
- Vaccarro, John Peter

Cessation de fonctions à titre de dirigeant responsable des personnes suivantes pour le compte de Services financiers Penson Canada inc. :

- Bourne, Terrence Price
- Ness, Richard Andrew

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de TD Waterhouse Canada inc. :

- Kam, Vicky Wai Kei
- Wong, William

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- Baker, Kenneth Alfred
Services Investisseurs CIBC inc.
- Cumby, Shawn Eldon
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
- DeMelo, Paul Ricardo
Banc d'Amérique valeurs mobilières du Canada
- Grant, John Dickson
Raymond James Itée
- Muirhead, Andrew Mackay
Valeurs Mobilières TD inc.
- Mustard, James William
Valeurs Mobilières Haywood inc.
- Ness, Richard Andrew
Services financiers Penson Canada inc.
- Savona, Nicholas Michael
MGI Valeurs Mobilières Inc.
- Troi, Christina Way-Ling
Société en commandite GMP Valeurs Mobilières

3.4.3.2 Conseillers en valeurs

Cessation de fonctions à titre de dirigeant responsable des personnes suivantes pour le compte de Fonds d'investissements de Citybank Canada limitée :

- Hong, John
- Quinn, Kenneth Edward

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- Cella, Maria
Gestion d'actif J.P. Morgan (Canada) inc.
- Farrow, Maureen A.
Gestionnaires de placements Sionna inc.
- Hurst, Jennifer Isabel
Elliott & Page limitée
- Raschkowan, Norman
Investissements Standard life inc.

3.4.3.3 Cabinets de services financiers

Aucune information.

3.4.4 Cessations, interruptions, non-renouvellements, radiations, révocations et suspensions des représentants autorisés

3.4.4.1 Courtiers en valeurs

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de Courtage Direct Banque Nationale inc., vu la cessation de cette activité :

- Boisvert, Nathalie
- Gauthier, Luc

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de Gestion MD limitée, vu la cessation de cette activité :

- Hurley, Terina Ann
- Van Loon, Larisa Jane

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de Partenaires financiers Richardson Limitée, vu la cessation de cette activité :

- Laflamme, Josée
- Tremblay, Henriette

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de RBC Dominion Valeurs Mobilières inc., vu la cessation de cette activité :

- Kadiri, Sidi Ahmed
- Marovitch, Joseph Israël Zvi
- Picard, Christine

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de TD Waterhouse Canada inc., vu la cessation de cette activité :

- Chiu, Man Kit Arthur
- Kerr, Ryan Terrence
- Rendell, Derek William
- Wilson, Anthony

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de Valeurs mobilières Desjardins inc., vu la cessation de cette activité :

- Bérubé, Martin

- Moreno, Lenny
- Thibault, Mylène

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de Valeurs Mobilières TD inc., vu la cessation de cette activité :

- MacDonald, James Patrick
- Tse, Hill

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, vu la cessation de cette activité :

- Bareham, Beverley Jane
Corporation Firstenergy Capital
- Batson, John Phillip Deighton
Edward Jones
- Chung, Peter Pei-Chung
Valeurs Mobilières GRS inc.
- Dhouibi, Walid
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
- Doyley, Bradley Gordon
Valeurs Mobilières GRS inc.
- Lavoie, Reine
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.
- Li, Steve Kai-Leong
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
- Mbousnoum, Karine
Marchés mondiaux CIBC inc.
- Ness, Richard Andrew
Services financiers Penson Canada inc.

3.4.4.2 Conseillers en valeurs

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, vu la cessation de cette activité :

- Raschkowan, Norman
Investissements Standard Life inc.

3.4.4.3 Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces informations auprès du d'un agent d'information au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 9, et les mentions spéciales, de A à F.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	A Restreint à l'assurance-vie
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	B Restreint aux produits d'assurance collective contre les accidents et la maladie
2a Assurance collective de personnes	C Courtage spécial
2b Régime d'assurance collective	D Courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière
2c Régime de rentes collectives	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
3a Assurance de dommages (Agent)	F Placement de parts permanentes et de parts privilégiées
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	

5d Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur

5e Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des particuliers

5f Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des entreprises

6 Planification financière

7 Courtage en épargne collective

8 Courtage en contrats d'investissements

9 Courtage en plans de bourses d'études

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
100203	Johanne	Allard	1A	2007-10-04
100203	Johanne	Allard	7	2007-09-27
145347	Michael	Antosik	7	2007-10-01
164475	Gérard	Arsenault	7	2007-10-01
100770	Céline	Audet	7, F	2007-10-01
152620	Simon-Gabriel	Auger	7	2007-10-01
165086	Rebeca	Barrios-Espinoza	7	2007-09-27
169708	Bruno	Bastien	9	2007-09-28
173739	Denis	Beaudoin	7	2007-09-26
101448	Gisèle	Beaudoin	7, F	2007-10-01
175048	Jean-Sébastien	Bergeron-Gagné	1A	2007-10-04
171012	Nicolas	Blouin	1A	2007-10-04
148782	Micheline	Brouillet	7	2007-10-03
148782	Micheline	Brouillet	1A	2007-10-04
165032	Nadia	Bégin	3B	2007-10-04
106524	Brigitte	Champagne	7	2007-10-02
107039	Diane	Chevalier	7	2007-10-02
174008	Taoufik	Chraïbi	9	2007-09-27
144183	Jenny	Coderre	1A	2007-10-04
171102	Maude	Cormier	7, F	2007-10-02
174770	Ginette	Couture	9	2007-09-26
145434	Carole	Crevier	7	2007-09-26
169125	Carine	Crites	7	2007-10-01
142281	Yollande	Côté	5D	2007-10-04
108963	Daniel	Darveau	1A	2007-10-10
109258	Carl	Delisle	5D	2007-10-05
172172	Daniel	Doucet	1A	2007-10-04
172507	Isabelle	Fleury	1A	2007-10-04

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
173372	Thomas	Foroglou	1A	2007-10-10
114645	Achille	Ginocchio	7	2007-10-02
152200	Sylvie	Giroux	7, F	2007-09-28
174052	Isabelle	Guertin	3B	2007-10-04
115777	Robert	Guilbault	7, F	2007-10-01
172985	Radouane	Jaafour	7	2007-09-28
163997	Matthieu-Jacques	Joly	7	2007-10-01
165076	Kevork	Kevorkian	7	2007-09-26
121845	Ghyslain	L'Heureux	5D	2007-10-10
164724	Karine	Labelle	3B	2007-10-04
117964	Gilles	Lachance	1A, 2A	2007-10-04
164965	Pascal	Lachapelle-Couturier	5E	2007-10-05
174518	Karine	Laliberté	7, F	2007-10-02
165495	Yannick	Landry	7	2007-10-01
159038	Mélissa	Laroche	3B	2007-10-04
156448	Jocelyne	Leboeuf	7, F	2007-10-01
171344	Annie	Lefebvre	7	2007-09-28
120761	François	Lefebvre	7	2007-10-01
171736	Victor	Lopez	7	2007-10-01
150766	Céline	Lévesque	7	2007-10-02
173012	Gary	MacFarlane	7	2007-10-01
122288	Nicole	Magnan	7	2007-10-01
122500	Sylvie	Malette	7	2007-10-01
154772	Elyse	Marchand	5E	2007-10-10
173522	Nancy	Matteau	7, F	2007-10-02
123748	Carla	Mesquita	7, F	2007-10-01
170004	Nancy	Morin	1A	2007-10-04
161218	Jonathan	Morin	5E	2007-10-10
172629	Étienne	Morissette	7	2007-10-02
168985	Karam	Moumen-Yassini	7	2007-09-27
174577	Anngybel	Ortiz	9	2007-10-02
174578	Dennis	Ortiz Bayona	9	2007-10-02
174128	Adil	Rebbah	1A	2007-10-04
153552	Annie	Robert	7, F	2007-10-01
150203	Johanne	Roy	7, F	2007-10-01
135420	France	Rémy	4A	2007-10-05
167564	Hatice	Sagirdak	7	2007-10-01
174329	Ekaterina	Semikin	4B	2007-10-04
172240	Alvaro Alejandro	Somarriba Jarquin	9	2007-09-28
130461	Joanne	Souigny-Savard	7	2007-10-02

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
162052	Joey	Stracuzzi	4C	2007-10-10
160065	Krystel	Sévigny	7	2007-10-01
150433	Diana	Tanielian	3B	2007-10-10
172748	Yasmina	Tibari	7	2007-09-28
169817	Hatim	Tichout	7	2007-10-01
174919	Jonathan	Trahan	7	2007-09-27
162228	Sébastien	Turcotte	7, F	2007-10-02
173445	Bernabé	Tzul Valenzuela	9	2007-09-26
162649	Ginette	Vaillancourt	4A	2007-10-10
174529	Guy	Valcourt	5D	2007-10-10
170185	Jacques	Villeneuve	7	2007-09-28
172562	Amina	Wahid	7, F	2007-10-01

Non-renouvellement

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité n'a pas été renouvelée à la date d'échéance. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date d'annulation de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une remise en vigueur et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces informations auprès du d'un agent d'information au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veuillez vous référer à la légende mentionnée ci-haut pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 9, et les mentions spéciales, de A à F.

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
163448	Poissant	Sylvie	4A	2007-10-01

3.4.5 Refus d'inscription d'une firme

Aucune information.

3.4.6 Cessations, radiations et suspensions des firmes inscrites

3.4.6.1 Courtiers en valeurs

Aucune information.

3.4.6.2 Conseillers en valeurs

Aucune information.

3.4.6.3 Cabinets de services financiers

Inscription	Cabinet	Numéro de décision	Décision	Date de la décision
505154	Groupe financier Diodati inc.	2007-DIST-0520	Radiation	2007-10-05
506980	Centre place vie inc.	2007-DIST-0519	Radiation	2007-10-05
507232	Stratégie Plan en or inc.	2007-DIST-0518	Radiation	2007-10-05
508703	Services de consultation Pierre St-Germain ltée	2007-DIST-0521	Radiation	2007-10-05
509409	Assurcom inc.	2007-DIST-0522	Radiation	2005-10-05
509634	Gestion et courtage L.M.R. inc.	2007-DIST-0523	Radiation	2007-10-05
510213	Assurance & plans financiers Traust inc.	2007-DIST-0524	Radiation	2007-10-05
510243	Services financiers Bogdan-Alexander Ghita inc.	2007-DIST-0527	Radiation	2007-10-05
510838	Groupe financier Puma inc.	2007-DIST-0525	Radiation	2007-10-05
510927	Byba finances investissements et assurances inc.	2007-DIST-0528	Radiation	2007-10-05
511450	Assurance de la Rive-Sud inc.	2007-DIST-0529	Radiation	2007-10-05
511636	4Folium inc.	2007-DIST-0531	Radiation	2007-10-04

3.4.6.4 Sociétés et représentants autonomes

Inscription	Nom du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
509947	Véronique Villeneuve	Assurance de personnes	2007-10-04

3.4.6.5 Représentants de cabinets de services financiers (en vertu de l'article 218 de la LDPSF)

Aucune information.

3.4.7 Suspensions et radiations des OAR

3.4.7.1 Membres de l'ACCOVAM

Aucune information.

3.4.7.2 Membres de la CSF

Aucune information.

3.4.7.3 Membres de la ChAD

Aucune information.

3.5 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.6 Sanctions administratives et décisions disciplinaires

Aucune information.

3.6.1 Autorité

Aucune information.

3.6.2 BDRVM

Aucune information.

3.6.3 OAR

Aucune information.

3.6.3.1 Comité de discipline de la CSF

Aucune information.

3.6.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Syndic de la Chambre de l'assurance de dommages, plaignant ;
c.

Martin Després (St-Pierre-de-Montmagny)

Courtier, intimé

Certificat no : 109954

Plainte no 2005-05-01(C)

LES FAITS REPROCHÉS

L'assuré a contracté une police d'assurance habitation pour sa roulotte par l'intermédiaire de monsieur Martin Després, courtier en assurance de dommages. A la suite du vol de sa roulotte, l'assuré a communiqué avec ce dernier qui l'a alors avisé que sa police d'assurance ne comprenait aucune protection contre le vol. La souscription de ce risque ayant été traitée par un employé, il est reproché à monsieur Després ne pas avoir obtenu, ou avoir permis qu'un de ses employés n'obtienne pas, pour l'assuré les protections requises pour couvrir la roulotte contre le vol (chef 1) et de ne pas avoir expliqué à l'assuré les protections et exclusions contenues dans la police d'assurance (chef 2). De plus, lors des renouvellements de la police d'assurance pour les années 2002 et 2003, Monsieur Després ou son employé ne se serait pas assuré que la garantie offerte réponde aux besoins du client (chef 3). Enfin, à titre de dirigeant du cabinet, monsieur Després aurait permis à une employée d'agir directement auprès de l'assuré alors que cette dernière ne détenait aucun certificat de représentant en assurance de dommages ni aucun droit acquis en vertu de l'article 547 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (chef 4).

PLAINTÉ

La plainte comporte 4 chefs. Il lui est reproché d'avoir été négligent ou d'avoir permis à l'un de ses employés d'être négligent dans l'exécution de son mandat (chef 1), d'avoir fait défaut ou d'avoir permis à l'un de ses employés de faire défaut de rendre compte à l'assuré (chef 2), d'avoir fait défaut ou d'avoir permis à un de ses employés de faire défaut d'agir en conseiller consciencieux (chef 3), à titre de dirigeant du cabinet, d'avoir fait défaut de respecter la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (chef 4).

DÉCISION

En date du 7 juin 2007, suite à un plaidoyer de culpabilité sous 3 chefs d'infraction, le comité de discipline a déclaré l'intimé coupable des chefs 1, 3 et 4 et a accordé le retrait du chef 2 de la plainte.

SANCTION

En date du 7 juin 2007, le comité de discipline a imposé à l'intimé des amendes totalisant 3 200 \$, et le paiement de la moitié des frais et déboursés.

Comité de discipline

M^e Daniel M. Fabien, président-suppléant
Nicole Tardif, C.d'A.Ass., membre
Denis Drouin, C.d'A.Ass., membre

Syndic de la Chambre de l'assurance de dommages, plaignant ;

c.

Joan-Renée Bernard (Saint-Hyacinthe)

Courtier, intimée

Certificat no : 102693

Plainte no 2006-12-01(C)

LES FAITS REPROCHÉS

Madame Joan-Renée Bernard agit à titre de courtier en assurance de dommages et est dirigeante de son cabinet d'assurance. Il est reproché à madame Bernard plusieurs manquements disciplinaires relativement à des polices émises pour le compte de trois différents assurés. Ainsi, madame aurait notamment omis d'obtenir, pour ces trois clients, une protection d'assurance pour leurs entreprises, les laissant sans couverture d'assurance (chefs 1, 10 et 17). Madame Bernard aurait fait défaut de recueillir les renseignements nécessaires pour lui permettre d'identifier les besoins des assurés afin de leurs offrir le produit leur convenant le mieux (chefs 2, 11 et 18). Madame Bernard aurait également rédigé et transmis à ses assurés de faux documents, soit des confirmations provisoires d'assurance des entreprises, laissant croire à ces derniers qu'ils étaient assurés (chef 6, 8, 13 et 20). L'intimée a contrevenu à son rôle de conseiller puisque ses clients n'ont obtenu aucune information relativement aux différentes garanties suggérées en regard de leurs polices d'assurance des entreprises (chefs 3, 12 et 19). De plus, madame Bernard se serait appropriée la somme de 2 543,62 \$ remise par l'un de ses clients afin d'acquitter sa prime d'assurance (chef 7), somme qui aurait été par la suite remboursée au client. Madame Bernard n'aurait pas eu une tenue adéquate dans plusieurs dossiers, notamment, en ne notant pas les diverses conversations téléphoniques et les instructions reçues des clients (chefs 9, 16 et 23). Enfin, elle aurait fait défaut de conserver les dossiers et informations concernant les assurés pour la période réglementaire minimale de 5 ans (chef 24).

PLAINTÉ AMENDÉE

La plainte amendée comporte 24 chefs. Il lui est reproché d'avoir fait défaut d'exécuter le mandat que lui avait confié l'assuré (chefs 1, 10 et 17), d'avoir fait défaut de recueillir les renseignements nécessaires lui permettant d'identifier les besoins de l'assuré (2, 11 et 18), d'avoir fait défaut d'agir en conseiller consciencieux (chefs 3, 12 et 19), d'avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat reçu de l'assuré (chefs 4, 14 et 21), d'avoir fait défaut d'agir envers les clients avec probité (5, 15 et 22), d'avoir fait une déclaration fautive, trompeuse ou susceptible d'induire en erreur (chefs 6, 8, 13 et 20), de s'être approprié des fonds (chef 7), d'avoir négligé ou permis que soient négligés ses devoirs professionnels liés à l'exercice de ses activités (chef 9, 16 et 23) et d'avoir fait défaut de conserver les dossiers et informations concernant les assurés pour une période minimale de 5 ans (chef 24).

DÉCISION

En date du 19 juin 2007, suite à un plaidoyer de culpabilité sous 19 chefs d'infraction, le comité de discipline a déclaré l'intimée coupable des chefs 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15 (tel qu'amendé), 16, 17, 18, 20, 21, 22 (tel qu'amendé) et 23 et a accordé le retrait des chefs 2, 3, 12, 19 et 24 de la plainte.

SANCTION

En date du 19 juin 2007, le comité de discipline a imposé à l'intimée une radiation temporaire de 12 mois, des amendes totalisant 6 200 \$, le paiement de l'avis de radiation et des frais et déboursés.

APPEL

La partie intimée a interjeté appel de la décision du comité de discipline devant la Cour du Québec.

Comité de discipline

M^e Patrick de Niverville, président

Yolande Nicolas Palmieri, C.d'A.A., membre

Daniel Pauzé, courtier en assurance de dommages, membre

Syndic de la Chambre de l'assurance de dommages, plaignant ;

c.

Michel Duval (Montréal)

Courtier, intimé

Certificat no : 111692

Plainte no 2007-03-01(C)

LES FAITS REPROCHÉS

La cliente est assurée par l'intermédiaire du cabinet de monsieur Michel Duval, courtier en assurance de dommages. À la suite d'un transfert d'agence, la police de cette dernière est renouvelée chez un nouvel assureur. Il est reproché à monsieur Duval d'avoir transmis, ou d'avoir permis qu'un employé transmette, à cet assureur sans le consentement de l'assurée des renseignements personnels la concernant, soit ses coordonnées bancaires, coordonnées qui avaient été obtenues pour le compte de l'assureur précédent (chef 1).

PLAINTÉ

La plainte comporte 1 chef. Il lui est reproché d'avoir fait défaut de respecter ou d'avoir permis que l'on fasse défaut de respecter le secret des renseignements personnels fournis par l'assurée (chef 1).

DÉCISION

En date du 29 juin 2007, suite à un plaidoyer de culpabilité sous le chef d'infraction, le comité de discipline a déclaré l'intimé coupable du chef 1 de la plainte.

SANCTION

En date du 29 juin 2007, le comité de discipline a imposé à l'intimé une amende de 1 000 \$ et le paiement des frais et déboursés.

Comité de discipline

M^e Patrick de Niverville, président

Gilles Bergeron, C.d'A.A., membre

Marc-Henri Germain, C.d'A.A., A.V.A., membre

Syndic de la Chambre de l'assurance de dommages, plaignant ;

c.

Sylvie Ayotte (Laval)

Courtier, intimée

Certificat no : 158457

Plainte no 2006-11-01(C)

LES FAITS REPROCHÉS

Au cours de l'année 2005, madame Sylvie Ayotte aurait déposé dans son compte bancaire personnel des chèques et de l'argent comptant remis par trois de ses clients en paiement de leur prime d'assurance. Elle se serait ainsi appropriée pour ses fins personnelles une somme de 3 101,29 \$ somme qu'elle aurait omis de rembourser à son employeur (chefs 1, 3 et 4). Il est également reproché à madame Ayotte d'avoir profité de son statut de courtier d'assurance afin d'obtenir un montant de 1 200 \$ d'un de ses clients en prétextant qu'il s'agissait d'un prêt et qu'elle lui rembourserait (chef 2).

PLAINTÉ

La plainte comporte 4 chefs. Il lui est reproché de s'être appropriée des sommes confiées par ses clients dans l'exercice de son mandat (chefs 1, 3 et 4) et d'avoir exercé ses activités de façon malhonnête (chef 2).

DÉCISION

En date du 10 avril 2007, le comité de discipline a déclaré l'intimée coupable des chefs 1, 2, 3 et 4 de la plainte.

SANCTION

En date du 13 juillet 2007, le comité de discipline a imposé à l'intimée une radiation temporaire de son certificat pour une période de 3 ans, une amende de 2 000 \$, une ordonnance de remboursement au cabinet l'employant pour un montant de 3 101, 29 \$, le paiement de la publication de l'avis de radiation et des frais et déboursés.

Comité de discipline

M^e Patrick de Niverville, président
Yolande Nicolas Palmieri, C.d'A.A., membre
Jean-W. Barry, C.d'A.A., membre

Syndic de la Chambre de l'assurance de dommages, plaignant ;

c.

Leslie Herskovits (Montréal)

Courtier, intimé

Certificat no : 116399

Plainte no 2007-03-04 (C)

LES FAITS REPROCHÉS

L'assuré a contracté une police d'assurance automobile pour le véhicule de sa fille par l'intermédiaire du cabinet de monsieur Leslie Herskovits, courtier en assurance de dommages. La demande a été traitée par monsieur Allan Simpson, un employé détenant des droits acquis en vertu de l'article 547 de la Loi. Ce dernier n'aurait pas protégé l'intérêt assurable de la cliente en faisant émettre la police au nom de son père (chef 1). Il aurait également fait défaut d'obtenir les protections demandées, soit celles du chapitre B2, entraînant ainsi le refus de l'assureur d'indemniser l'assurée du fait qu'elle ne détenait pas de protection contre les collisions (chef 2). Il est également reproché à monsieur Herskovits d'avoir fait défaut, ou d'avoir permis que son employé monsieur Simpson fasse défaut, de conseiller l'assurée sur l'étendue de la couverture d'assurance qu'il lui avait obtenue pour son véhicule (chef 3). Enfin, le courtier ou son employé aurait eu une mauvaise tenue de dossier notamment en n'y inscrivant les différentes communications téléphoniques (chef 5). Monsieur Allan Simpson étant un employé non certifié mais détenant des droits acquis en vertu de l'article 547 de la Loi, la plainte a été portée contre monsieur Leslie Herskovits à titre de responsable de cet employé et dirigeant du cabinet.

PLAINTÉ

La plainte comporte 5 chefs. Il lui est reproché d'avoir exercé ou permis qu'un de ses employés exerce ses activités de façon négligente (chefs 1, 2 et 5), d'avoir fait défaut ou permis qu'un de ses employés fasse défaut de rendre compte à l'assurée (chef 3) et d'avoir fait défaut ou permis qu'un de ses employés

fasse défaut d'agir en conseiller consciencieux (chef 4).

DÉCISION

En date du 18 juillet 2007, suite à un plaidoyer de culpabilité sous 3 chefs d'infraction, le comité de discipline, à la majorité, a déclaré l'intimé coupable des chefs 1, 2 et 3, a autorisé le retrait du chef 4 et l'a acquitté du chef 5 de la plainte.

SANCTION

En date du 18 juillet 2007, le comité de discipline a imposé à l'intimé des amendes totalisant 2 200 \$ et le paiement des frais et déboursés.

Comité de discipline

M^e Patrick de Niverville, président

Francine Tousignant, C.d'A.Ass., membre

Luc Bellefeuille, C.d'A.A., A.V.C., membre

3.6.3.3 ACCOVAM

Aucune information.

3.6.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.6.3.5 RS

Aucune information.

3.7 AUTRES DÉCISIONS

3.7.1 Dispenses

Dispense d'exercer leur fonction à temps plein.

- Campbell, Stephen
RBC Dominion valeurs mobilières inc.
- Gauthier, Éric
Courtage Direct Banque Nationale Inc.
- Mclean, Evgenia
Loewen, Ondaatje, McCutcheon Limitée

Ces personnes sont dispensées de l'application de l'article 53 de l'Instruction générale n° Q-9 afin de leur permettre d'exercer une autre activité.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des restrictions ou conditions suivantes :

- le représentant exerce une autre activité, en dehors de la période habituelle de travail ou d'une façon qui, de l'avis du directeur, n'interfère pas avec ses fonctions de représentant;
- le fait pour le représentant d'exercer une autre activité ne crée pas, de l'avis du directeur, de conflit d'intérêts ni d'apparence de conflit d'intérêts avec ses fonctions de représentant;
- le courtier en valeurs auprès duquel le représentant est inscrit consent par écrit à ce que celui-ci exerce une autre activité;

le représentant souscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers l'engagement d'informer par écrit le directeur de tout changement dans les informations soumises lors de la demande de dispense.

3.7.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

3.7.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Emprunts et/ou remboursements autorisés par l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM)

Blackmont Capital Inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 57 500 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Rockwater Capital Corporation en faveur de Blackmont Capital Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Rockwater Capital Corporation renonce à concourir est de 0 \$.

BMO Nesbitt Burns Inc.

Approbation d'un emprunt de 100 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Bank of Montreal Holding Inc. en faveur de BMO Nesbitt Burns Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Bank of Montreal Holding Inc. renonce à concourir est de 1 564 000 000 \$.

Perimeter Markets Inc.

Approbation d'un emprunt de 600 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Perimeter Financial Corp. en faveur de Perimeter Markets Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Perimeter Financial Corp. renonce à concourir est de 3 400 000 \$.

Questrade, Inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 250 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Edward Kholodenko en faveur de Questrade, Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Edward Kholodenko renonce à concourir est de 207 643.84 \$.

Richardson Partners Financial Limited

Approbation d'un emprunt de 1 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Richardson Partners Financial Holdings Limited en faveur de Richardson Partners Financial Limited, courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Richardson Partners Financial Holdings Limited renonce à concourir est de 30 730 486.29 \$.

Gestion de patrimoine Intégralis inc.

Approbation d'un emprunt de 33 240 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Patrick Frigon en faveur de Gestion de patrimoine Intégralis inc., conseiller en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Patrick Frigon renonce à concourir est de 113 810 \$.

Les Conseillers en placements MacDougall inc.

Approbation d'un remboursement de l'emprunt de 200 000 \$ auprès de MacDougall, MacDougall & Mactier inc. assorti d'une renonciation à concourir. Le solde de l'emprunt pour lequel MacDougall, MacDougall & Mactier inc. renonce à concourir est de 300 000 \$.

Investissements F.G. Ghantous inc.

Approbation d'un remboursement de l'emprunt de 3 168 \$ auprès de Fred G. Ghantous assorti d'une renonciation à concourir. Le solde de l'emprunt pour lequel Fred G. Ghantous renonce à concourir est de 62 972 \$.

3.7.4 Autres

Aucune information.